VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CONVOCATION MEDICALE APRES RETRAIT DE PERMIS

Par Profil supprimé Postée le 08/12/2013 23:33

Bonsoir je viens a vous car comme le titre l'indique, j'ai un test d'urine et sanguin a fournir dans quelques jours à la préfecture. Je me suis fais retiré le permis pour alcoolémie au volant. Je ne bois plus depuis des mois sauf la semaine dermiere un demi verre de biere. Je suis consommateur journalier de cannabis et ma question est, Vu que la sanction est due à l'alcool, les tests sanguin et urinaire vont ils déceler le thc que j'ai dans le corps ? le test sanguin est pour :
-NFS
-Gamma GT
-CDT
mais pour l'urine je n'en sais pas plus..
Pouvez vos m'éclairer svp ? Suis-je déjà condamné ? Merci d'avance

---

Mise en ligne le 10/12/2013

Bonjour,

Puisque Le THC (Tétrahydrocannabinol delta 9) n'est pas spécifié sur votre convocation, vous ne serez pas dépisté pour ce produit. Légalement, on ne peut vous dépister à votre insu, vous devez en être informé avant. Vous n'avez donc pas de raisons de vous inquiéter d'un test de dépistage concernant le THC.

Cordialement.